NOUVELLE ORLEANS. SAMBOL (MATIN.) 18 NOVEMBRE 1830.

## INTERIEUR.

NOUVELLE-OREKAMS, 13 novembre. On a ma spir per l'annonce de la direction de Theatre d'Orléans, publice dans notre numéro d'hier, que ce Théâtre sers en effet ouvert demain dimanche, 14 du courant. Indépendamment de l'attrait qu'aura nette soirée par la privation à laqualle le public a été soumis depuis tant de mois, plus d'une nouveauté attirers indubitablement la finie, car la foule est toujours avide de ce qui pat nauvenu. S'il faut en croire les rapporta qui vious out été faits, et qui ne paraissent nullement dépourvus de probabilité, les acteurs qui doirent débuter dans cette première redes souvenirs agréables. L'Elleviou Letellier a figuré avec avantage sur le Théâtre Feydeau de Paris ; il est. dit-on, fort fon musicien et se fuit remarquer autant par sa bonne tenue que par une entente parfaite de son art. M. Curto, élève Deux monstres horribles, l'absolutisme et l'hydu Conservatoire, n'a pas encore acquis peut-être toute l'habitude de la scène qui distingue quelques uns de nos vétérans de Thalie, mais il possode, nous assure-t-on, une voix de basse-taille pleine et sonore, que le rôle de Gaveston de la Dame Blanche favorisers éminemment : et madame Berdoulet, qui s'est fait regretter à Nantes, est, dit-on, destinée à nous faire oublier l'intelligence et les graces toutes particulières d'une actrice qui a été long-temps la favorite du parterre, de madame Alexandre! On affirme aussi que madame George, seconds Dugazon, n'est pas sans mérite ; demain le public verra tout cola par lui-même.

De plus, et ce n'est pas d'une faible considération, la salle, brillante des couleurs nouvelles qu'elle doit au pinceau anvant de M. Develle, offrira aux yeux des amateurs un spectacle aussi intéressant que celui qui se passera sur la scène. A en juger d'après quelques mots échappés en notre présence à un artiste de cette ville commatière, cos peintares sont toutes du meilleur sout et font un effet merveilleux. Dejà nous avons eu des preuves manifestes du savoir-faire de M. Develle ; cette fois il a travaillé sur un cadre plus vaste et il a eu plus d'une difficulté à vaisore, mais on nous assure, ce que nous croyons sans peine, qu'il a été à la hauteur de son entreprise. La salle en entier a subi de nombreuses améliorations, du moins autant que le permettait sa mauvaise distribution, et les dames y jouiront de toutes les commodités désirables. A demain donc.

MRS. LES EDITRURS.

Aurez-vous la bonté de signaler aux capitaines et propriétaires de batiments venant dans notre port, l'utilité de la taxe de \$5. levce par les gardiens de port sur chaque batiment qui arrive. et de leur faire savoir quelle est la nature des services que ces gardiens de port rendent à la navigation par prélever une somme aussi énorme? Il ne faut pour s'en convaincre, que calculer la quantité des batimens qui entrent chaque année dans notre port et paient chacun \$5 à un ou plusieurs hommes que l'on ne voit jamais à bord des batimens, excepté lorsqu'ils vont faire leur visité d'inspection pour compte des Compagnies d'assnrance. Ces Mrs. pourmient objecter qu'il est leur autorité! Qui ne se sent pas que la bienveil-6. leur devoir de se rendre à bord des batimens lorsqu'ils en sont requis; mais alors ils ne manquent pas d'exiger l'extra (survey price). Il y a long-temps que cet abus existe, et devons-nous le souffrir long-temps encore ! Quoi ! On paie une des récompenses que la bassesse et l'intrigante somme aussi énorme à deux ou trois personnes chaises, dans des appartemens commodes, tandis vre devant nos pas, avec une ardeur nouvelle que de respectables vétérans de notre sang et de Loin, bien loin de la magistrature la vanité qui notre pays s'estimeraient heureux de recevoir à rélève la petitesae de l'esprit; l'avidité, sympto duits faute de moyens et de protection à marquer des caisses sur la levée pendant la saison la plus de un gouvernement qui sent le besoin de jeter de confiance, pour moi et les collaborateufs dis-chaude de l'année! Il est temps qu'un impôt dans les mœurs et dans l'opinion de profondes tingués que je m'estime heureux de voir associés ceci n'est plus un on dit; c'est du positif; que aussi abusif soit supprimé, et j'espère que racines, il faut des magistrats sans ambition, sans quelques-uns de nos créoles bien inspirés ou- faste et sans luxe, fréquentant peu les habitations vriront les yeux dans notre assemblée législative, et en redressant cet abus, meriteront les la distribution de la justice. Je ne connais lance. éloges éternels des

ARMATEURS.

EXTÉRIEUR.

FRANCE. BORDHAUX, 10 septembre.

Hier, jeudi, le tribunal de première instance s'est réuni en audience extraordinaire, sous la présidence de M. Dégrande-Bonnet, président souvent des magistrats.

A onze heures, la foule se pressait dans les

avenues de la salle d'audience, et dejà les bancs du barreau et les places réservées étaient occupées par de nombreux auditeurs. MM. les avonés étaient en robe et les huissiers en cos-

Dès que les portes ont été ouvertes. M. le président Dégrange a ordonné la lecture de la loi de 30 août dernier. Après cette lecture, l'homestie magistrat a prononcé le discours suivant, qui a été souvent interrompu par des muragures approbateurs :

"Il pen none délégation m'autorise à recovoir de vous le semines qui doit lier au trône tous les samplistrate, tous les administrateurs, tous

les guerries.

Cette questien du serment était importante

et grave.

Pour la résondre, sons êtes descendus dans votre conscience; vous Vevez interrogée soigneusement, et sa voix vous a répondu qu'un pouvoir qui viele toutes ses promesse, dégage les citeyens de toutes leurs obligations. Vous allez donc, messieurs, sons l'empire d'une inspiration à la fois religieuse et putriotique, prendre Dieu à témoin de la fidélité que vous voulez garder à Philippe 1er. Vous siles adhérer, par votre serment, an houvel ordre de choses que la liberté a fait naître comme par enclusiement des débris d'un ayastème qui, mélant la déception à la vio-lence, nous permettait un bon plaisir, tout en

protestant dium profond respect pour la Charte.

"Laboration profond respect pour la Charte."

"Laboration profond respect pour la Charte.

"Laboration profond respect pour la Charte." réflection, me réjouir publiquement de la mission qui ma conduit au milieu de vous. J'aperçois dans be tribunel, vers lequel je suis venu avec deaux. Le serment qui doit nous lier au nouvel confinece, avec bonhour, d'anciens confrères, de ordre de choses qui vient de s'établir, ne pouvait vieux amis, des hommes dignes, par la fermeté être prêté en de plus dignes mains que dans cel-leur caractère et la noblesse de leurs senti-les d'un magistrat dont la loyauté nous est si bien

sables à nes juges? Pourrais-je oublier es pen-vel élu, qui la just dans la cour autant d'amis que de collèges, et qui svent basois de M. Bupont (de la garantie la plus certaine du respect des propriétés, de la conservation de aujourd'hui dans la magistrature ; car si javais isquistice i Où treuver une instruction plus sotous les droits. C'est à nomble en donner l'exquelques titres personnels, ils étaient incomnus, lide que celle de cet estimable bittonnier des avocats de Bordeaux, qu'à la estimation générale Sa Majesté vient de placer à la tête de votre parquet? Quelle raison est plus éclairée que la raison de votre nouveau vice-président? Quelle Les membres du tribunal ent ensures preus provonce président? Quelle le serment veulu par la foi. Après teur en svoir en sur première de mon élévation, et mi firent si pue, qui eut aussi l'honneur d'être bâtonnier de donné acte. M. le président Dégrange a'est a l'ordre des avocats? et si je songe à vos juges d'instruction, si je tourne mes regards vers les ment exigé par la loi ; le tribunal est prêt à le ment exigé par la loi ; le tribunal e quelle riche imagination chez les autres.

"Messieurs, je m'arrête en me ressouvenan que les hemmages prodigués à l'homme de mérite, en su présence, lui font toujours éprouver quelque estbarran, et l'ajoute que son désir de

té de son esprit.
"Avant de nous séparer, messieurs, qu'il me soit permis, dans des circonstances aussi mémotation ont laissé en France et dans le Nord rables, d'appeler un instant votre attention sur l'admirable spectacle que la France vient de donner au monde.

"Il est donc vrai qu'une ère nouvelle a commencé pour notre pays. Comme les anglais, nous avons donc nôtre glorieuse révolution. pocrisie, ont été vaincus ensemble. La liberte véritable, celle qui se proclame fille des lois, la pudier de vieilles amitiés, et s'efforcent ainsi de véritable religion, celle qui marche appuyée sur jeter un voile sur le passé. Pur et invariable la tolérance, ont vu, en trois jours, leurs autels dans ses principes, il est toujours resté semblarelevés par mille et mille bras qu'avaient armés ble à lui-même au milieu de tous les change. J'ai recucilli i une indignation trop légitime.

plus une illusion, la Charte cessera d'être un hommes comme la lueur de la foudre fait tout à mensonge, on ne verra plus la fortune publique coup, au milieu des ténèbres, apercevoir les oblivrée à d'avides courtisans, et les hommes cons-ciencisux qui ne voulaient pas se prêter à la violation des lois, n'auront plus à repousser les qualifications odieuses de factieux et d'anarchis-nances qui nomment les nouveaux magistrats du tes. Je l'affirme avec conviction, la révolution de 1830 est accomplie : elle eut pour appui le tôt après Mrs. Vigneras et Vignial père, juges, courage de trente millions de Français. L'Euope, loin de la redouter, s'en félicite, parce que le triomphe populaire n'a pas moins révélé notre modération que notre force. Dans les rangs nationaux la valeur et la générosité ne se sont jamais séparées. Un ennemi vaincu devenait aussitôt sacré pour le vainqueur; point d'argent et point de vengeance, tel était le cri de la population parisienne. Aussi, en France, dans tranger, à Londres comme à Berlin, partout où je viens d'entendre, je ne pourrai vous exprim pétent autant que personne pour décider en cette bat un cœur généreux, là se trouve un approbateur, un ami, un admirateur des journées mé-

norables de juillet. "Entourés de cette ceinture de gloire, qu'avons-nous à faire pour assurer à jamais notre avenir? Tous les esprits droits, tous les cœurs ma conduite, les espérances que vous avez conhonnêtes ont répondu à cette question de la même manière. Il faut, en acceptant les consémences naturelles du mouvement national, repousser toute exagération, toute utopie, et proclamer que dans la Charte modifiée est la véritable ancre de sûreté. Il faut se rallier à ce priu-

cipe, que plus un peuple chérit la liberté et plus le joug des lois doit lui paraître honorable, "Ces devoirs, qui seront compris par la France entière, notre Roi nous en donnera constamment l'exemple! Déjà ce prince magnanime qui, lans les champs de Jemmapes, enfoncuit les le palais, depuis son retour, fut ouvert à toutes les infortunes et à toutes les gloires, a juré la main étendue vers le ciel, de ne gouverner que par les lois : noble serment qui ne sera pas plus oublié par Philippe que la France n'oubliera celui qu'elle a fait de rester fidèle à son Roi consti-

tutionnel. reille nation, la tâche des magistrats ne peut être que glorieuse et facile. Qui oserait maintenant décliner que teut deviendra encouragement pour lance de la couronne, et l'estime de ses concito-yens, est le flatteur témoignage d'une conscience satisfaite d'elle-même. Voila des suffrages des récompenses que la bassesse et l'intrigante médiocrité ne parviendront jamais à leur ravir. e le tiers de cet impôt, mais sont ré- me sûr de la bassesse du eœur, et la flatterie qui légrade, et la dureté qui fait douter de la justice qu'un delassement peut-être qui soit permis à l'organe des lois, parce qu'il est noble comme ses fonctious : c'est celui que les beaux-arts peuvent procurer. Lhopital et d'Aguesseau les cultivèrent, et leur ame y puisait une nouvelle énergie; car, quoiqu'en ait dit un admirable écrivain, la culture des arts et des lettres porte les hommes à l'indépendance et à la vertu.

"Vous donc, à qui le prince a délégué la mis sion de le faire chérir, par cette loyale et prompte de chambre de la cour, délégué pour recevoir le distribution de la justice, ayez sans cesse présen tes à l'esprit, afin que vos longs travaux ne fas sent pas fléchir votre courage, les simples et bel-

les paroles de Montesquieu. "Il est un lot pour chaque profession: les richesses sont le lot et la récompense de ceux qui sont chargés de lever les tributs;
"La gloire et l'honneur forment le lot de ces

magistrats, qui ne trouvent que le travail après l travail, veillent nuit et jour pour le honheur de la "Vous l'entendez, messieurs : la ploire e

l'honneur, tel est, à vrai dire, le seul lot des magistrats; voilà l'unique prix qu'ils puissent ré clamer pour leurs laborieuses veilles.

"Vous acceptez, j'en suis sûr, un pareil salai-re: il plaît à votre désintéressement, il convient à votre indépendance. Hâtez-vous donc de vous lier par vos sermens à ce sacerdose de la jus-Français que les Français ont élevé librement sur le pavois: jurez obeissance à cette Charte du royaume qu'on ne détruira plus par de sim-ples ordonnances. Puisse un ciel sersin briller constamment, briller sur la France constitutionnelle! Ces vœux, cet espoir, tout indique qu'ils se réaliseront, mais si des tempétes vensient jamais troubler l'horizon, ces mêmes lieux nous verraient rassemblés, renouveler avec transport le serment d'aujourd'hui.

Le président, M. Emérigon, a répondu à ce diacours :

Monsieur le président,

"Il m'est bien doux d'être en ce jour l'inter prète des sentimens de mes collègues, pour re ercier la cour royale du choix du commissais délégué par elle auprès du tribunal civil de Bor-

bural.

"Qui dons a reçu du ciel un soup-a del plus saire le lie errera sous; il a jeré de mains du peuple français le sceptre et la course de ; un pacte saire le lie errera sous; il a jeré de l'obplus houreuse que le magistrat appelé à vous présider ! le ma que inse collectif annie.

Nous, qui semmet illerate de rendre de l'applice en seu men des distants de rendre de l'applice en seu men des distants de l'applice en seu men de la page de l'applice en seu men de l'applice en seu m

mon libertés civiles et religi trats.

Après la prestation du serment de Mrs. les avoués, M. Vignial fila, avocat du roi, a prononcé un discours remarquable par la noblesse des sentimens et l'élégance du style. Nous regret-tons de ne pouvoir le faire connaître en entier à voir abrégor l'éloge dont il est digne, est une nos lecteurs. Nom en extrayons le passage preuve de plus de la déficatesse et de la sensibili-té de son asprit. constance et la fermeté dans ses principes, fut toujours celle de l'honorable avocat que le roi

vient d'appeler à la tête du parquet de notre ville. "Membre d'un ordre auquel il duit s'énorqueil-lir d'avoir appartenu, M. Bouïre Beauvallon n'est "Membre d'un ordre auquel il duit s'énorguell-lir d'avoir appartenu, M. Boufre Beauvallon n'est pas de ces gens qui, transfuges d'un parti. ac-ceptent quelquefois des fonctions publiques com-me le prix dù à leur défection; et qui, dans leur prévoyance des événemens du lendemain, se hâtent de cacher les livrées de la veille, de ré-pudier de vieilles amitiés, et s'efforcent ainsi de jeter un voile sur le passé. Pur et invariable dans nes principes il est touiques resté semble. me indignation trop légitime.

mens politiques qu'a produits notre époque; de 
"Ainsi, le gouvernement représentatif ne sera ces changemens subits qui font connaître les

tribunal. Ceux-ci prétent le serment, et aussiplace à côte du greffier, et le conduisent au parquet. Les deux nouveaux substituts, Mrs. Casleja et Lacaze, prennent place à ses côtés. M. le procureur du roi prononce alors le dis-

cours suivant : "MRSSIRURS. "Au milieu de l'émotion dant me péndtrent,

et la solennité de cette audience et les paroles que qu'imparfaitement les impressions que j'éprouve.
"Je sais, messiours, que je ne dois qu'à votre bienveillance les encouragemens dont vous dai gnez m'honorer.

"Il me roste à justifier, par mes actions, par cues de moi: je ne serai heureux que lorsque j'aurai atteint ce but, qui va devenir celui de tous mes efforts.

"Je ne me dissimule point, messieurs, l'étendue des obligations que je contracte, en sceep-tant l'honorable mission que je dois à la confiance du roi: si j'avais pu un instant les méconnaître, tout ce qui frappe actuellement mes regards, tout ce qui se présente à mes souvenirs, contribuerai puissamment à me le rappeler.

"N'aperçois-je point, dans le magistrat que le cour a choisi pour recevoir nos sermens, le mobataillons ennemis, qui se réjouissait sur la dèle que j'ambitionner is d'imiter, mais que je ne puis me flatter d'atteindre ?.....

"Si je n'eusse consulté que mes forces, sans doute j'aurais dû balancer à assumer sur moi l'immense responsabilité des fonctions que j'ac-cepte; mais j'ai pensé que le zèle, le dévoument, la pureté des intentions, pourraient suppléer aux gueur. qualités brillantes qui me manquent, et que l'on était pourtant en droit d'exiger. "J'ai considéré que, puisque l'on m'avait in-

gé digne de remplir des fonctions aussi imper tantes, je devais, par mon empressement à le accepter, répondre à la confiance qui m'était so cordée, et prouver, ainsi, que prayala sheir à ma conscience et rester filèle à ma conscience.

"L'obscurité qui m'entourait le repui qui acompagnait mes paisibles occupations, fassaient non bonheur et suffissient à mon ambitions

mais je n'ai point hésité à en faire le sacrifice dès que j'ai eu l'honneur d'ètre appelé à servir le prince et le pays, car le zèle du bien public et

"Je me suis flatte, messieum, d'obtenir votre à mes travaux, que c'est sout vos auspices que l'ai commencé nia carrière, et que vous y soude l'opulence, et beaucoup les lieux consacrés à tintes mes premiers essais de votre bienveil-

"Quel prix n'attacherai-je point à entretenir. avec le magistrat que je vois à la tête de ce tribunal, des rapports que sa longue expérience que sa vaste érudition, et que l'étonnante rapidié de son coup-d'œil me rendront si profitables "Quels encouragemens ne puiserai-je point dans la facilité de mes relations avec un corpa dont chacun des membres est entouré, à si juste titre, de la considération publique? "Mais, à d'autres égards, je dois encore

ompter sur votre utile participation. Les mêmes sentimens pous sniment : nous endons au même but : nous formons tous les mêmes vœux pour la prospérité de la France et a gloire du prince qui la gouverne.

'Après quarante ans de gloire, de malheurs et de sacrifices, le repos est le besoin de tous, et nous ne pouvons en jouir que par un attachement inaltérable à des institutions qui garantissent tous les droits, qui rassurent tous les intérêts, qui tendent à fixer toutes les positions sociales. "Ces institutions, messieurs, ne seront plus méconnues: clles ont été comprises et franche ment acceptées par le prince que le vœu et les es pérances de la nation ont enlevé sur le trône. Lui-même l'a dit, proclamé et juré :

"Il ne veut gouverner que par les lois et selon

"C'est donc le triomphe de l'ordre légal, c'est tice qui ne demande pas moins de parete que à dire le triomphe de ce qu'il y a de plus saint celui de la religion. Jurez fidélité à ce roi des et de plus respectable parmi les hommes, c'est donc la loi, cet organe salutaire de la volonté générale, qui doit nous servir de guide et devenir la règle invariable de notre conduite, puisque Bienaparecida—en rivière, barque Cyrus Beller, son exécution franche et impartiale est l'usique de N. York, avec des troupes des E. U.; la que des sophietes ne mutileront plus, à ces lois nir la règle invariable de notre conduite, puisque moyen de faire aimer le pouvoir, de remplir les vues du monarque, et d'asurer à chacun la justice et la liberté.

"Aussi nous rappellerons-nous constamme que le loi est particulièrement placée sous l'égide de l'autorié qui nous est départie, et que la cause de celui qui en réclame la protection, devient celle de nos libertés constitutionnelles.

"Ce devoir, que nous nous efforcerons de remplir avec indépendance, sageme, impartialité, mais avec fermete, nous sera d'autant plus facile que, n'étant forcés de nous rendre l'esclave d'aucun pouvoir, nous nous abstiendrons de devenir

cun pouvoir, nous nous abstiendrons de devenir le complaisant d'aucune faction.

Protecteur de tous les citoyens, défenseur de tous les droits, si nous veillons contre ceux qui tenternient de troubler l'ordre public, nous n'oublierons pas que notre tache est aussi de veiller pour l'innocence, pour le faible et pour l'organisse.

qualificati et ma vive reconnaimence et mon sincère attachment à ceux avec qui j'ai plané quaterze sue se ma vie : ayestad mes confress. que cette expression me soit encore une fois perme et de da vin-

pe ; note devone i votre amitié ; les anciens de votre ordre m'es juver d'obtir aux lois dont l'application noun est donnèrent le gage le plus éclatant ; c'est à ce apécialement comfiée. L'obsidence aux lois est témoignage de votre confiance que je suis rededonnérent le gage le plus éclétant ; c'est à ce emple à nos justiciables, et ca n'est qu'ainsi que et ne pouvaient fixer l'attention du souversin; neus remplirens dignement une devoire contrae mais ce sent vos effets généraux, votre dévoû Français, comme citoyens to comme magis- Bent sans bornes, votre courage infatigable, que ment sens bornes, netre courses infatigable, que LA DAME BLANCHE. con a voulu récomponser : compres-moi denc, se vous en conjure, les sentimens qui sont le

il aurait vu que les sentimens qu'il exprimait avec tant de vérité trouvaient chez eux une gé-

néreuse sympathie. La séance a été levée par M. le président Dégrange, aux cris de vite le Roi! répétés par

## A ROLL ROLL Theatre Français. LES ON DIT

En ma qualité de flaneur et de nouvelliste, tions de nos vétérans ; voici en sommaire ce que

On dit que par suite d'affections de poltrine an'a éprouvées notre souffleur. Notaire est décide à savoir à l'avenir ses rôles, et que cet inimi-table comédien toujours le même et toujours nouveau, ne recueillera plus que les applantissement du la mode, consistant en habits de drap superfin denner du la mode, consistant en habits de drap superfin denner parfuis par sa négligence des mouvement d'impatience au publie qui ne peut se pas-mélangée; sursouts de gros drap et autre; panta-

On dit que Victorin nous fara plus rire encore cette année que l'année dernière, et que son expérience égale désormais à ses talents naturels lui ont appris qu'il devait dévantage varier de plus en plus avec ses personnages et ne rien conserver dans le rôle de Deaprès des Trois d'enfant et de jeune homme, consistant en habits, Quartiers, qui rappelle M. Pinson dans Je Fuis manteaux pour hommes, de Camblet et Plaid;

Figaro, sera plus enjoué et plus piquant dans les

On dit que Deschampa donnera plus de jeu à sa physionomie, plus d'expression à ses gestes, et que la froideur de ses puses ne contrastera plus avec les agrémens de sa voix.
On dit qu'Alfred qui a déjà fait tant de pro grès et rendu tant de services à la scène, veu s'élever de plus en plus et devenir semplètement

On dit que Tabary est rajeuni, et que sa m moire rafraichie ne nous donnera plus le déplai-sir de voir en défaut un homme à qui la scène et l'administration deivent tant.
On dit que Théodore s'est amendé; qu'i n'enflera plus sa voix au dessus de l'Orches

que mettant un frein à son impituosité, il ne fera plus autant d'évolutions hors de propos. On dit que Mme. Milon moins monotone que

par le passé, sjoutera par son jeu su plaisir qu'on de l'entendre. On dit que Mme. Chrzel si sensible, si pathétique dans les rôles qui voulent de l'ame et de la sensibilité, aura plus de chaleur et d'énergie dans crux qui demandent de l'essor et de la vi

On dit que Mme. St. Clair nous électrisers et que le cherme de sa voix répond aux agrément

On dit que nos musiciens à la hauteur des cir constances et revenus de l'arbitraire, ne déserpriveront plus des jolis m sceaux, qu'on sapprimait quelquefois sous l'empire du bon plaisir. On dit que la salle est magnifiquement déco-

théatre; enfin, On dit, et sans plaisir je ne puis le redire que Mme. Berdoulet ne veut pas que Mme. Ale-xandre laisse de regrets parmi moss, et que Mr. amour de la patrie font aussi palpiter mon Letellier, heureusement pour nous et pour lui, cosur.

On parle encure de plusieurs autres sujets disconcours dans la carrière épineuse qui va s'ou- tingués; mais si je disais tout, le public n'aurait

M. Davis a fait des frais considerables por l'embellissement de la salle, et la recomposition de la troupe, et que le public sera plus que jamain satisfait des artistes et du directeur CANCAN.

(Communique.) A l'auteur de la pièce de vers publice dans I Argus du 11 courant

Quel démon inconnu peut troubler ton génie, Impitoyable auteur! et quelle frépésie As-tu donc de rimer! et bravant Apollon, Voudrais-tu pénétrer dans le sacré vallon. Crois-mol, chasse au phtôt cette mu«e efficaée De ton chétif esprit esclave embarramée ; Preuda un autre tambour, annonce sa retraite Et qu'avec la raison ceans ta paix soit faite;

Ou l'on dira de toi : "l'impertinent auteur!
" L'ennuyeux écrivain! le maudit traducteur A quoi bon mettre au jour tous ces discour Et ces riens ensermés dans de sottes paroles

LISTE MARITIME.

## PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPEDIES HIER. Navire Cashemer, Whitney' Liverpool,

R Booth & co Brick Wm. Henry, Johnson, Philadelphie, capt. Brick Mechanic, Wilson, Baltimere, capitains. ARRIVÉS HIER.

Bateau de remorque Shark, Wood, de la passe du S. O., avec la barque Henry Astor, le passe du S. O. una gotlette, nom inconna; à Poverty Point un navire et un brick inconnus;

au Détour navire Ganges. Rien de nouveau en rivièm ni à la passe du S. O.

Barque Henry Astona Destebecho, de Bordeaux avec un chargement de vin. Le à V. Roumage—passagers, M. Declarax et sa femme; M. Maunie et sa femme; Mrs. Chiapelli et fils; M. Shewiters.

Brick United States, Bell, d'Alexandrie, avec des esciaves.

Gotil. Sempualteca, Sauches, de Vera-Cruz. A Lizardi frères.

rei cissyen pour lequel le peuple est aussi une rémille chérie. Il m'est bien doux, en me refamille chérie. Il m'est bien doux, en me retrouvent éans vos rangs, de pouvoir vous dire constitutionnelle
cet gargée, et que quarante années de secrifices
est gargée, et que quarante années de secrifices
et de maintais emandan porté leurs fruits.

"Complien de maintais que pe dois les bertrand, 12 à Managielle, CDuhieg, 21 à Managielle, CDuhieg, 22 à Managielle, CDuhieg, 21 à Managielle, CDuhieg, 22 à Managielle, CDuhieg, 22 à

du fidu.
Brick Amessiv, Patters, de Philadelphie. ave un associament de marchanders.
Brig Catharina, Stevens, de Madeiro, ave

\*\*\* 1

Brig Criterion, Burnham, de Partituou

Théatre d'Orléans. Dimanche 14 Novembre,

POUR L'OUVERTURE.

Opéra en trois actes, paroles de Scribe et G. Delavigne, chef-d'œuvre de musique de Boyel-dieu; dans lequel paraîtront pour la première Delivigne, chef-d'œuvre de munque de noyen-dieu; dans lequel paraîtront pour la première fois, Mr. Letellier, du Théûtre Faydeeu à Paris, dans le rôle de Georges; Mr. Curto, du Conser-vante National de Paris, dans le rôle de Gu-vențin, et madame Berdoulet, du Théâtre de Nantos, dans celui de Jenny.

Le spectacle sera terminê pa ANGELINE LA CHAMPENOISE,

dans lequel Mde. Bérdoulet jouera le rôle d'An géline, et blde. George seconde duganou, colu Le spectacle commencera à 61 houres.

Vaudeville en un acte de Léon et Dartois

MAIRIE DE LA NUE ORLEANS. E Cours de la farine fraiche est sujourd'hu de 6 6 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine pro-chaine, (à partir de Lundi,) QUARASTE-UN ONres de pain pour un escalin.
12 nov. D. PRIEUR, Maire.

HABILLEMENS A LA MODE. Lee, Walton & Co.

An toin des rues de la Douane et de la Levée, VIENNENT de recevoir par la De-Witt-Clinton, et autres arrivages récents de New York. un assortiment considérable d'habillement tes de do. do.; inhits de chasse couleurs brune et mélangée; surtouts de gros drep et autre; panta-lons de casimir et drap superfin bleu et noir; idem de do. do. couleurs diverses; idem de do. do. drap d'Oxford couleur mélangée; gilets de dessous de différentes coupes et qualité de casi-mir superfin, soie, Valence et Marseille; idem

idem peur femmes, de do. do. fins; idem en mé rinos fin, à la mode; idem pour enfant et demoi selle.—Cols en cuir, cravates, bertalist, gants Sec. &c. Ainsi qu'un assortiment con rétement convenebles pour le cand 13 may

> CE SOIR!!! LOTERIE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

NATCHÍTOCHES (90cme. CLASSE DE 1830.)'
Le ticage aura lieu le samedi 13 Novembre

Prospectus: GRÖS LOT, 10.000 Piastres!!!! PRIX DES BILLETS, BILLETS ENTIRES .... 4

DEMI BILLETO ..... 2 QUARTS DE BILLETS..... 1 Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demi et quart en roportion. JEAN BAPTISTE FAGET.

POUR CHARLESTON-Passage CATERABRINE, cap. WHAMAN, parties can quickques journ. Four pussage, s'adresser à 12 nov. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LES ATTAKAPAS. La goëlette fine veilière NATIVE. partie de son chargement engagée, partira positi-rement lundi 15 du courant. Pour ballance de ret ou passage, ayant de bous emménageme adresser au cap. à bord, près du Ferry, ou à J. W. COLLINS.

No. 60, rue de la Levé

POUR BORDEAUX L'élégante barque fine voilière W X U-MING, Cap. Coulon, aurait besoin de 100 balles de coton pour compléter sa cargaison l'our cette quantité de fret ou passage, le dit ne-vire ayant de besux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à Sacharie 4 co. J. W. Zacharie 4 co.

POUR MATAMOROS (par le fleuve) La belle goëlette fine voilière SUR-PRISE, Cap. O'FLAHERTY, syant une partie de sa cargaisen dangée, sera expédiée sous peu pour ladite destination. Pour reste du fret ou passage, cette goëlette syant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à

bord, on k J. W. ZACHARIE & co. POUR BOSTON. Le heau piquebot fin voilier brick
WILLIAM, capt. Collins, sera

expedie sans delai. Pour fret ou passage, ce brick ayant de beaux emménagemens, s'adresser STETSON & AVERY. 8 nov POUR NORFOLK (Passage seulement

Le brick fin voilier BOURNE, ca-pitaine Banks, maintenant mouillé vis a-vis le moulin à scie de Miller et Beckman, partire dens quetre ou wind jours. Pour pense ge seulement, s'adresser à J. W. ZACHARIE & CO. 6 nov.

POUR SAVANNAH. La belle gotiette neuve et fine voilière
MARY, expitaine Wzzzz, partira
dans quelques jours. Pour fret léger ou passegu, te baiment ayant de bons emménagemens,

adrenser à bord ou à J. W. ZACHARIE & CO. A VIS.—Les personnes qui ont pris des bil-lets dans la LOTERIE DE MEUBLES d'Auguste Dossis, sont prévenues que la ditte lotterie se tirers dimessèle prorhain 14 courant nu Cará Tracolors, à cinq beures de l'après-

G R S · **E** D'Orléans ATTENTION:

D'APRES une résolution du comité, vous êtés prévenus que la nominati ind'un sous lieutenant aura lieu samedi 13 du coumnt, de 5 a LOUIS MUH.

12 nov-2 Sergt. major. A Bataillon d'artillerie prendra les armes dimanche 14 du courant à 8 heures préci-Veste et pantalos blaus ment complet.

venire per [21 sept]. H. PERRET & CHARBONNET

ventes a l'encan

PART, MUSSY.

SAMEDI 13 du courant, à 4 houres aprèsmidi, dans les magasins occupés par Mr. L.
Milaudon, rus-Royale, il sera vendu sans réserve, un assortiment of VINS divers, consistent or VINS divers, consistent or VINS divers, consistent on Vins de Madère supérieurs en demi-pipes, quarts et huitième, d'importation directs; Tunérifie, Muscat, Lisbonna, Sherry, &c. Aussi, 2 pipes vieille Eau-de-Vis. Les conditions es de la condition est de la condition es de la ont annoncées à la vente.

PAR T. MOSSY. ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR DU LER. DISTRICT ADDICIAIRE.
Joseph Théodore Baudus coutre ses ortanciers. N vertu de l'autorisation de l'hon. cour aut-1839, à midi, au casé de la bourne d'Howlett, les ropraétés funcières et les escheves cédés par le

lit sieur J. T. Banduc à ses créauciers ; savoir : Propriétés Foncières: Un îles désigné sous le No. 87, forment, un carré long, situé au fasbourg l'Annonciation, et campris autre les rues Theirpsicore, Melpomène, Apollon et Bacchas, ayant 360 pieds de face sur absente de la contra del contra de la contra del la contra de la con chacane des rues Therpsicore et Melpospène, et 240 pieds sur chacune des rues Apollon et Bacchus, cet liet est composé de douze terrains mesurant chacun 60: piets de fuite sur 120 de pueton de confine de confi

de profondeur, mesure micaise; ensemb principale en briques et à étare, cuisine aussi on briques 3 3 3 et à étage, et autres dépendan-123

dudit sieur Bauduc. 2-Le terrain No. 7 de l'Ilet No. 88, dans le même faubourg, formant encoignure sur rues Bacchus et Therpacere, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de proten-

deur, face à la rue Therpaicure.

3-Le terrain No. 8 du même liet, attenunt au susdit terrain No. 7; le terrain No. 8 mestre 60 pieds de face à la rue Baechus, sur 120 de profoedeur. (F. Con deux terrains sons mesure française; Filet No. 68 est compris entre les rues Apollon, Euterpe, Bacchus et Therptatore; le plan du faubourg de l'Amonesction, fait pur Lafon, le 15 mai 1807, est déposé en l'éaute de

Louis T. Caire, notaire public.

4—Un terrain situé dans le même faubourg de l'Annonciation, designé par le No 3, sur le plan d'un îlet compris entre les russ du Prisance. d'un list compris caute les Priss au l'Ariente des Nayades et Thalie; lequel plan s'été déposé en l'étude de feu H. K. Gordon. actilire, par acte du 13 septembre 1836. Le dis sersain mesurant 60 pieds de face à la rue du Prytanée, entre les rues Thalie et Ersto, sur 139 pieds de

profondeur, mesure française.
5—Un terrain situé dans le fisaboneg Sta. Marie, formant encoignance suix ress Gravier et St. Jean, mesurant 60 piede de face à la rue Gravier, sur 120 piede de prefendeur, face à la sus St. Jean. 6.....Un terrain attenant au précédent et mesu-rant 00 pieds de face à la rue Gravier sur 130 de

cur- Can danx terrains cont mesure française. 7—Un tessuin situé su feshoury Marighty, : surant 45 pieds de face à la rue Casaca 82) pieds de profondeur, mesure française ; berné d'un côté par la propriété de M. Olianier, et de l'autre par celle de M. Rabouin ; ensemble avec toutes les bâtimes quis'y trouvest. U. Le plan de cette propriété est asmene à un acte de vent- passé le 19 juillet 1834, devant M. Mara Lafitte, alors notaire.

Ecclaves:

8. Fictor, marc stago, age da 33 ant. 9-Charles, nègre andricain, de 43 ann, char 10-Tom-nègre amilaleulet, de 40 ans. H-Nick, nig a market

champ. 19—Baptista nigrocrista de 19 ana, chartier. 18.—Robert, nègre américain, de 15 ann, de mestique, estropié de la mesa divite.

14—Laac, nègre américain, de 30 ans. nigre

e champ. 15—Frontin, négrillon de 13 ans, domes 16 Marianne, négrence américaine, de 27 ans, cuininière, blanchineuse et repasseuse. 17-Merizane, multurese de 14ans, domes

bonne cuisinière, blanchissense et reps 19-Ainée, négresse américaine de 25 ans. cuisinière blanchisseuse et repesseuse, avec sa lle Lydia de 2 ans 20-Catherine-negresse africaine de 22 ane.

21-Hélène, négresse américaine, de 20 ans demestique, avec ser deux enfans, François, né-grillon de 4 ann, et Louise de deux uns. 22-Létis, négrense créole de 29 ans, en te, bonne cuisinière, blanchismense et repasse

et de plus bonne neurrice, avec sa fille Menrietta agée de 6 ans. 23-Clara, négresse créste de l'Tene. demas

tique. 24... Victorine, négritte de 10 agn. domesti 25-Sally, négrense de 50 ann, blanchimente. 26-Rachel, de 46 ann, négresse de champ. 27—Chenie, négrente de 31 ma, domestique, atropiée de la main droite, et un peu maladive. CONDITIONS—La maison et l'flet ou M Bauduc réside, payable en trois termes égaux, à

un, deux et trojs ann. Les autres propriétés femilieres, en deux termes égaux à 1 et 2 ans. Les esclaves en trais termes égasts à 6, 12 et

Respectivement du jeur de la vente, en billets payables à la N-Oricana, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés respec-tives. Les billets acrest divisés per coupons à la convenance des syndies.

(17) Les actes de vente agrent passée sux frais des acquéreurs, par devant Mr. Théodors Seghers, notaire public. G. MARMICHE. ) Syndies ANT. MAURIN, des ...
J. GARNIER. Serémeiers.

25 ect -- 5, 1 re NOUBRICE A LOUER. ON pourra se procurer une jeune négresse nourrice, très saine, ayant un enfant de deux mois, et très bon sejet, en s'adressent à M. Jean Rousseau, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Losis, ou à l'impresserie de cette feuille.

12 mov-6 CHIRURGIE DENTAIRE. M. J. FONTANGES syant changé de de-micile, profite de cette circonstance post remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et sous informer le publis que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, entre les rues St. Annet Bumaine. Ayant suivi un c'urs complet de Chirurgic-

Dentaire sous les professeure les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui se lui soit parfaitement CHIGE, MAITRE

BOTTIER. l'honneur de prévenir le public, qu'il a trans-

porté sa bousique de la rue Toulouse à la rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, 9 nov.

9 nov.

9 nov.

10. DEREIA

10. post, continueront à les socorder le même cusfixnce qu'il s'effercers de métter de plus cu
fixnce qu'il s'effercers de métter de plus cu
plus par les soins et l'exactible qu'il mettre à
rempir les commandes qui lui seront faires.

[21 sept]. H. PERRET & CHARDONNET

10 nov.—3m